

Héritage Laurentien

Mémoire sur le Plan d'urbanisme de Montréal

Déposé à
l'Office de consultation publique de Montréal

Le 14 juin 2004

Mémoire sur le Plan d'urbanisme de Montréal

Déposé à
l'Office de consultation publique de Montréal

Rédaction : Patrick Asch

Héritage Laurentien

55, avenue Dupras
LaSalle (Québec)
H8R 4A8

(514) 367-6540
info@heritagelaurentien.org

©2004

Introduction

Héritage Laurentien est un organisme à but non lucratif voué à la protection et la mise en valeur des sites naturels de la Vallée du Saint-Laurent. Ouvrant en particulier au sud-ouest de Montréal, Héritage intervient directement sur le terrain par l'entremise d'interventions de protection et de naturalisation de milieux dégradés, par la sensibilisation de la communauté et par diverses activités d'éducation relative à l'environnement de même qu'au patrimoine historique et culturel des milieux naturels de la région. Héritage Laurentien intervient par une approche de collaboration avec la Ville de Montréal dont en particulier avec l'Arrondissement de LaSalle qui délègue à Héritage Laurentien le mandat de gestion, sensibilisation et d'entretien écologique du parc des Rapides, un des parcs métropolitains de Montréal.

Étant donné que nous nous concentrons en particulier sur la région des Rapides de Lachine, notre principal commentaire sur le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal touche ce secteur. Toutefois, nous avons quelques commentaires additionnels touchant des domaines pour lesquels quelques autres organismes ont déjà fait des commentaires.

Commentaire général

Malgré les quelques commentaires et propositions qui suivent, nous trouvons intéressant dans l'ensemble plusieurs propositions mises de l'avant dans le plan d'urbanisme proposé par la Ville de Montréal. La considération du développement durable et de l'accord de Kyoto dès le chapitre 1 méritent entre autre notre attention. Nous sommes de plus contents de noter la présence du chapitre 16 dont plus particulièrement la proposition de moyens de mise en œuvre proposés à la section 2.6 (page 163) du document. La mention du plan de développement durable et la proposition de politique des milieux naturels sont aussi bien appréciées par l'équipe d'Héritage Laurentien.

Commentaire 1 : Un manque de considération majeure de la région des Rapides de Lachine dans le plan d'urbanisme.

La région des rapides de Lachine, comprenant tant les rives des Arrondissements de Verdun (portion Bassin de La Prairie) que de LaSalle (portion rapides de Lachine) possède une valeur patrimoniale d'importance nationale. Les informations à la page suivante ne donnent qu'un très bref aperçu de l'importance de la région. Or dans la section 2.6 du plan, aucune mention spécifique des rapides n'est effectuée. Le parc des Rapides, possédant des vestiges importants d'une vieille centrale hydro-électrique, n'est pas non plus mentionné. On note son absence tant sur la liste des sites du patrimoine potentiel (page 154 du plan préliminaire disponible sur internet) que sur le tableau des sites archéologiques potentiels (page 163). On note son absence dans la section environnement sain du chapitre 2.7 de même que dans la planification détaillée alors que des milieux à moins grande importance écologique, patrimoniale et à moins grande fréquentation humaine sont couverts. Il est de plus important de noter que le canal de Lachine ressort bien alors que le phénomène ayant provoqué sa création y est complètement ignoré, d'autant plus que les rapides de Lachine avaient clairement ressorti lors du Sommet de Montréal. On a beau dire qu'un Écoterritoire est proposé pour la région dans la politique de protection des milieux naturels. L'importance de la région des Rapides de Lachine est plus que simplement écologique et mérite une attention plus grande dans le plan d'urbanisme.

De plus, dans les documents d'arrondissement, ces éléments ne sont que mentionnés au passage sans détails concrets.

Face à ce fait Héritage Laurentien propose que les plan soit modifié comme suit :

- ❖ Que les rapides de Lachine soient mentionnées sur la liste des sites du patrimoine potentiel (page 154 du plan préliminaire disponible sur internet);
- ❖ Que sur le tableau des sites archéologiques potentiels fasse mention du parc des Rapides étant donné la présence connue des fondations du barrage (page 163);
- ❖ Que mention de la valeur patrimoniale de la région des rapides de Lachine soit considérée dans le document au même titre que, par exemple le Mont-Royal et le canal de Lachine. À notre avis l'importante de ce secteur mériterait l'ajout d'un point dans la planification détaillée;
- ❖ Que la région des Rapides de Lachine soit décrite dans la section environnement sain du chapitre 2.7. Spécifiquement, Montréal devrait proposé qu'une mise en valeur de l'ensemble du territoire soit effectuée en prenant en considération tant la valeur écologique du territoire que sa valeur patrimoniale, dont en particulier, la mise en valeur de la vieille centrale hydro-électrique et considération de l'importance historique nationale des rapides de Lachine.

Quelques faits sur la région des rapides de Lachine

Les rapides de Lachine constituent la principale cause de l'existence de Montréal. Sans cet obstacle majeur sur la première autoroute de l'Amérique du Nord, les premiers colonisateurs européens auraient tout simplement continués leur chemin sur le Saint-Laurent. Ce phénomène géomorphologique unique a, de plus, eu un impact historique majeur sur Montréal. Parmi les points les plus importants :

- ❖ Le Port de Montréal est maintenant le deuxième plus important de l'est de l'Amérique du Nord étant donné que plusieurs bateaux sont trop gros pour contourner les rapides par la Voie Maritime du Saint-Laurent. Ceci a eu comme impact additionnel de transformer Montréal en pôle majeur pour le transport ferroviaire et routier;
- ❖ Obligé une exploration du restant de l'Amérique du Nord à l'aide d'embarcations plus petites. Ceci a mené avec le temps à la création d'un patrimoine culturel unique, axée autour du commerce de la fourrure et, plus tard, le commerce du bois;
- ❖ Les rapides de Lachine ont provoqué la création du canal de Lachine, aujourd'hui reconnu comme le plus important canal historique de l'Amérique du Nord de même que le canal de la Voie Maritime du Saint-Laurent, voie d'entrée majeure pour le transport de marchandises vers le centre de l'Amérique du Nord.

À Montréal, le point principal de découverte des rapides de Lachine est le parc des Rapides, situé dans l'Arrondissement de LaSalle. Ce parc, accueillant plus de 500 000 passages annuellement est lui-même unique. Situé sur les vestiges d'une ancienne centrale hydro-électrique construite de 1895 à 1897. Cette centrale possède une valeur patrimoniale d'importance nationale. Notons entre autres :

- ❖ 2^e plus grosse centrale de l'est de l'Amérique du Nord au moment de sa construction (après celle de Niagara Falls);
- ❖ Premier exemple majeur de développement hydro-électrique au Québec
- ❖ Une des premières sources majeures d'électricité à Montréal. Cette centrale a permise l'alimentation en électricité de bon nombre de quartiers industriels au début du 20^e siècle.

Au pied des rapides de Lachine, le bassin de La Prairie a de plus été central au développement des communautés Montréalaises :

- ❖ Plage sur les rives de Verdun et LaSalle, accueillant plus de 5000 personnes par jour vers 1940. Un tramway partait du vieux Montréal pour atteindre cette plage.
- ❖ Une importante source de poissons et canards et pour la communauté de Montréal. Une industrie de pêche a longtemps opéré au pied des rapides, les poissons profitant de l'eau fraîche et oxygénée par les rapides. Il était de plus commun de retrouver des rassemblements de plus de 40 000 canards en migration automnale.
- ❖ Une importante source de glace

Aujourd'hui encore la région des rapides de Lachine demeure très fréquentée avec plus d'un million de passages annuellement et un bénéfice touristique dépassant 10 000 000\$ annuellement. Il a de plus été estimé qu'ensemble de la région des Rapides de Lachine pourrait d'ici 10 à 15 ans accueillir plus de 2 millions de personnes et générer plus de 50 000 000\$ annuellement en revenus touristiques.

Commentaire 2 : Un appui à la proposition de la fédération des Astronomes Amateurs du Québec face à la pollution lumineuse.

L'équipe d'Héritage Laurentien offre depuis ce printemps des soirées d'animations sur l'observation du ciel au parc des Rapides. Cette activité ce veut de plus en plus populaire pour les passants. Pourtant, au parc, on ne peut observer que les plus gros astres alors que la majorité des étoiles sont masquées par la pollution lumineuse. Pour l'équipe d'Héritage Laurentien, il semble particulièrement déconcertant de noter que Montréal soit la capitale de l'Amérique du Nord de la pollution lumineuse alors que les technologies et les mesures à prendre soient si simples. Les exemples de villes aussi grosses que Montréal ayant pris de mesure réduisant non seulement la pollution lumineuse mais aussi provoqué des économies d'énergie pour des millions de dollars sont nombreux. Nous croyons que Montréal a, avec son nouveau plan d'urbanisme, l'opportunité de se joindre à un mouvement environnemental international tout en réalisant des économies substantielles.

Héritage Laurentien recommande donc que la proposition suivante soit mise de l'avant :

- La mise en place d'un plan stratégique de réduction de la pollution lumineuse. Ce plan devra comprendre :
 - Des lignes directrices claires quant aux types de luminaires permis pour l'aménagement de tout nouveau luminaire ou pour le remplacement de vieux luminaires. Ces luminaires doivent consommer moins d'énergie et comporter des déflecteurs éclairant vers le bas ;
 - La mise en place de minuteries permettant à tout objet architectural ou œuvre de ne pas être éclairée après minuit;
 - La mise en place de mesures réglementaires obligeant l'installation de minuteries qui éteignent les lumières dans les gros édifices la nuit. (Ceci est aussi important étant donné que Montréal est situé sur le corridor de migration du Saint-Laurent et que 500 millions d'oiseaux meurent annuellement en Amérique du Nord lors de leur migration en frappant des édifices éclairés).

Commentaire 3 : un appui aux propositions suivantes ayant été mises de l'avant par le CRE-Montréal.

En tant que membre du CRE-Montréal ayant participé aux discussions du CRE quant aux recommandations à apporter au plan d'urbanisme. Nous tenons à appuyer en particulier les propositions suivantes qui relèvent de notre expertise et que nous trouvons très importantes :

1. Moratoire pour protéger les milieux naturels privés

Eu égard aux pressions importantes qui s'exercent actuellement sur les milieux naturels privés pour favoriser des projets de développement, et cela même si la Ville a déterminé dix écoterritoires dans son projet de Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels, Héritage Laurentien appui l'avis du CRE-Montréal qu'il est urgent de geler tout projet immobilier sur les terrains naturels de grande valeur jusqu'à ce que ces terrains fassent l'objet d'une protection concrète et définitive. En effet, la simple intégration à des écoterritoires ne garantit aucunement la protection des sites naturels privés qu'ils comprennent.

Conséquemment, le Héritage Laurentien recommande à la Ville de :

- **Mettre en place à très court terme un règlement de contrôle intérimaire interdisant tout développement sur les sites naturels privés répertoriés dans les écoterritoires tel que déterminé par la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels.**

2. Actions de verdissement

Pour assurer un milieu de vie de qualité à la population montréalaise, le CRE-Montréal est d'avis que cela passe notamment par la trame verte de la ville. Plusieurs mesures de verdissements doivent être appliquées pour parvenir à un ratio suffisant d'espaces verts versus espaces minéralisés.

Conséquemment, Héritage Laurentien appui les propositions suivantes du CRE-Montréal :

- **Verdir annuellement un minimum de cinq cours d'école**, en priorisant les secteurs défavorisés en termes d'espaces verts et en collaborant avec les commissions scolaires visées.
- **Mettre en place un programme de verdissement de ruelles.**
- **Développer un programme de verdissement pour les toits des bâtiments publics**, non seulement pour augmenter le ratio d'espaces verts en ville mais aussi pour contrer le phénomène d'îlot de chaleur urbain et contribuer à l'assainissement de l'air.
- **Consolider le statut de tous les jardins communautaires et collectifs existants et en augmenter le nombre dans les quartiers très urbanisés et défavorisés.** Ces jardins faisant partie intégrante de la trame verte de Montréal, contribuent aussi à la percolation des eaux de pluie en milieu très minéralisé et donc diminuent substantiellement la quantité d'eau de pluie responsable de l'engorgement des égouts pluviaux et de leur débordement, synonyme de pollution en rive. Rappelons que les jardins collectifs représentent également une solution efficace pour apporter une aide alimentaire de qualité à la population pauvre et favorise le compostage domestique.
- **Adopter une politique d'encadrement du développement sur les terrains institutionnels pour préserver les espaces verts et pour établir des ententes visant à rendre accessible les espaces verts à la population montréalaise.**

- **Obliger l'aménagement de 10 % d'espaces verts lors de nouvelles constructions dans les quartiers défavorisés en termes d'espaces verts et donc rendre impossible dans ce cas le remplacement par des compensations financières de la part du promoteur.**

Héritage Laurentien note, malgré la volonté de la Ville de Montréal de considérer l'accord de Kyoto et les principes de développement durable dans le plan d'urbanisme, que le verdissement de Montréal ne ressort pas comme une alternative pour réduire les gaz à effet de serre. De plus, le choix des plantations, tant arborescentes qu'arbustives ont un impact majeur sur la diversité biologique des écosystèmes urbains, or aucune mention sur les choix de plantation et les considérations écologiques sont proposées dans le plan d'urbanisme :

Afin de palier à ces lacunes, Héritage Laurentien ajoute les proposition suivante :

- **Qu'un plan de verdissement stratégique de Montréal écologique soit mis en place et que ce plan propose tant des lignes directrices à suivre quant à :**
 - la sélection des végétaux à planter, comportant entre autre une considérations de leurs impacts écologiques;
 - la gestion de l'ensemble des végétaux tant sur terrains publics que privés selon une approche écosystémique;

Ce plan devrait présenter des objectifs annuels à accomplir.

3. Actions spécifiques aux parcs

Les parcs montréalais représentent un patrimoine vert pour la population montréalaise dont il faut assurer la pérennité. Outre leur intérêt majeur du point de vue social (lieu de loisir et de rencontres) et paysager, les parcs sont des éléments incontournables pour contrer les effets environnementaux néfastes de l'urbanisation (notamment par la captation des poussières et des polluants atmosphériques, la diminution de la température ambiantes et la percolation de l'eau de pluie dans le sol). D'autres part, certains espaces verts comme les Parc-Nature ont souvent une forte composante de forêts naturelles alors que d'autres espaces sont de vastes espaces souvent gazonnées et parsemés d'arbres ce qui commande des actions différentes.

Conséquemment, Héritage Laurentien appui les propositions suivantes du CRE-Montréal :

- **Préserver les milieux naturels présents à l'intérieur des parcs** et s'assurer d'un aménagement qui maintienne l'intégrité et la pérennité de ces précieux milieux naturels urbains.
- **Aménager rapidement les parcs-nature encore non accessibles au public** comme le bois de Saraguay tout en protégeant le milieu naturel.
- **Créer de nouveaux parcs**, notamment un nouveau parc-nature au niveau des Rapides du Cheval Blanc, au niveau du bois Angell à Beaconsfield, un parc linéaire tout le long du ruisseau de Montigny et un grand parc dans l'ancienne carrière Miron.
- **Agrandir certains parcs existants**, notamment le Parc-Nature de Pointe-aux-Prairies (bois des Capucins) et le parc du Mont-Royal (bois Saint-Jean-Baptiste).
- **Confirmer la vocation «espaces verts» des parcs montréalais** pour leur assurer une véritable protection et empêcher l'appropriation de ces espaces à des fins de construction d'infrastructures qui devraient être prévues à l'extérieur de ces zones vertes.
- **Planter des arbres au pourtour des terrains de jeux et terrains sportifs** pour créer ainsi des zones d'ombre pour augmenter le confort des spectateurs et autres utilisateurs.

- **Obliger les contrevenants à remettre en état les espaces verts détruits de façon illicite dans le cadre de la Politique de l'arbre.**

4. Espaces riverains

Berges :

Le caractère insulaire de Montréal est malheureusement peu perçu par la population montréalaise en raison de la carence majeure d'accès publics visuels et physiques aux plans d'eau. Il est urgent de renverser cette tendance et de redonner l'accès au Fleuve aux Montréalais.

Conséquemment, Héritage Laurentien appui les propositions suivantes du CRE-Montréal :

- **Faire valoir systématiquement le droit de préemption de la Ville** (quand un terrain en rive est mis en vente, il devrait en premier lieu être proposé à la Ville)
- **Rendre conforme les règlements des arrondissements avec la Politique des rives, du littoral et des plaines inondables du gouvernement du Québec pour une obligation minimale de protéger une bande riveraine de 10 ou 15 mètres.**
- **Aménager des lieux de baignade (plages et pontons) et des accès locaux à l'eau en bout de rue, aux endroits où le programme QUALO permet de dire que la qualité de l'eau en rive est suffisante pour de tels usages.**

Cours d'eau et milieux humides :

La plupart des cours d'eau de l'île ont disparu aujourd'hui. Il n'en reste que sept sur l'île de Montréal et quatre sur l'île Bizard. Il est urgent d'assurer la protection totale des derniers cours d'eau montréalais. Dans un second temps, dans une vision environnementale à moyen terme, il serait pertinent d'augmenter le nombre de ruisseaux montréalais.

Conséquemment, Héritage Laurentien appui les propositions suivantes du CRE-Montréal :

- **Assurer la protection totale et la viabilité de tous les derniers ruisseaux encore non canalisés et de leurs berges.**
- **Établir un plan de restauration pour certains anciens ruisseaux importants aujourd'hui canalisés.**
- **Assurer la protection de la batture de Pointe-aux-Trembles qui représente un site écologique très important.**

Îles et îlots de l'archipel montréalais :

Montréal est une île, elle-même entourée d'îles et d'îlots de grande valeur écologique qui ne bénéficient pas tous d'une protection suffisante ou qui sont soumis à des pressions importantes, notamment résidentielles. Héritage Laurentien est d'avis qu'il faut assurer l'intégrité de l'ensemble de l'archipel montréalais.

Conséquemment, Héritage Laurentien appui les propositions suivantes du CRE-Montréal :

- **Assurer la protection et l'intégration de l'ensemble des îles et îlots entourant Montréal dans le réseau bleu montréalais.**